

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 7 juillet 2025, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard
Siège #6 - Étienne Ménard

Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #5 - Samuel Laroche

Absence motivée : Siège #1 - Anne-Marie Beaudry

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Stéphanie Lamontagne, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-07-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 - Rapport budgétaire**
 - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**
 - 5.3 - Demande de commandite St-Mag Fest**
 - 5.4 - Golnfra**
 - 5.5 - Demande de gratuité de la salle pour une pièce de théâtre**
 - 5.6 - Sorties musicales 2025 - demandes d'autorisations et de prêts**
 - 5.7 - Sorties musicales 2025 - demande de contribution financière**
 - 5.8 - Rapports financiers 2020 - OMH**
 - 5.9 - Embauche de Megan Asselin**
 - 5.10 - Achat d'escabeaux sécuritaires**
 - 5.11 - Annulation de la résolution 08-02-25**
 - 5.12 - Contrat avec PPS pour l'Halloween**
 - 5.13 - Marché de Noel**
 - 5.14 - Embellissement - sculpture hommage**
 - 5.15 - Embellissement - repas pour les bénévoles**
 - 5.16 - Embellissement - arrosage des fleurs municipales**
 - 5.17 - Cours de bûchage sécuritaire**
 - 5.18 - Contrat avec le duo Rock On pour la soirée reconnaissance**
 - 5.19 - Colloque de zone de l'ADMQ**
 - 6 - VOIRIE**
 - 6.1 - Demande de prolongation du Rang de Bellechasse**
 - 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**
 - 7.1 - Octroi du contrat pour les relevés topographiques**
 - 7.2 - Offre de service pour soutien à la TECQ**
 - 8 - BÂTIMENTS MUNICIPAUX**
 - 8.1 - Salle d'entraînement**
 - 8.2 - ÉcoÉnergie 360**
 - 9 - ÉCOCENTRE**
 - 9.1 - Contrat pour travaux à l'écocentre**
 - 10 - LOISIRS**
 - 10.1 - Nouveau contrat avec DÉFI-ÉVASION CHEZ SOI INC**
 - 10.2 - ACHAT DE JEUX POUR LOISIRS**
 - 10.3 - Achat d'un fauteuil pour les loisirs**
 - 10.4 - Achat d'un rameur**
 - 11 - LÉGISLATION**
 - 11.1 - Adoption du RÈGLEMENT N° 384-25 abrogeant le RÈGLEMENT N° 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et d'autres dispositions**
 - 12 - CORRESPONDANCE**

- 12.1** - Lettre dénonçant l'épandage d'abat poussière dans le rang St-Hilaire
- 12.2** - Remerciement de la part de la Société du Patrimoine de Saint-Magloire re: Fête nationale
- 12.3** - Demande de commandite Défi Kayak
- 13** - VARIA
 - 13.1** - Centenaires à Saint-Magloire - banc de la bienveillance
 - 13.2** - Motion de remerciement
- 14** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15** - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-07-25

3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2025

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

03-07-25

4.1 - Approbation des comptes à payer

Le conseiller Étienne Ménard déclare que le fait de voter à l'égard de la question soumise au conseil est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 211 792,92 \$ pour le mois de juin 2025 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Stéphanie Lamontagne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Stéphanie Lamontagne
Directrice générale et greffière-trésorière

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de juin est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers

A tour de rôle, le maire et les conseillers font un résumé de leurs activités du dernier mois.

04-07-25

5.3 - Demande de commandite St-Mag Fest

Gino Tanguay informe le Conseil qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts vu son implication au sein du St-Mag Fest pour de nombreuses années antérieures à la présente.

Il est proposé par Samuel Larochele,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCORDER un montant de CINQ CENTS DOLLARS (500\$) au St-Mag Fest, à titre de commandite pour l'édition 2025 dudit festival.

ADOPTÉE

05-07-25

5.4 - GoInfra

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire a un besoin et un intérêt d'acquérir un logiciel pour la gestion de leurs actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre déjà un service d'aménagement et de cartographie aux municipalités et possède une ressource en géomatique qualifiée pour l'opération d'un tel logiciel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la proposition d'affaire de l'entreprise Azimut Solutions Géomatiques et est en accord avec la répartition proposée;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉTIENNE MÉNARD,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE la municipalité de Saint-Magloire confirme son adhésion au projet et sa contribution financière selon la répartition proposée;

QU'ELLE autorise la direction générale ainsi que le maire à signer une entente intermunicipale relative à l'acquisition et l'utilisation d'un logiciel de géomatique pour la gestion des actifs, soit GOinfra;

QUE la municipalité de Saint-Magloire désigne la MRC des Etchemins en tant que responsable du projet et l'autorise à déposer une demande de subvention au Fonds Régions et ruralité (FRR), volet 4 en son nom;

QUE la municipalité participe tout de même au projet dans un éventuel refus de la subvention provenant du FRR volet 4.

ADOPTÉE

06-07-25

5.5 - Demande de gratuité de la salle pour une pièce de théâtre

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le prêt de la salle municipale à la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour la présentation d'une pièce de théâtre le samedi 8 novembre 2025, et ce, gratuitement, à la condition qu'ils placent eux-mêmes les chaises et rangent

après l'événement. L'autorisation est valide également pour l'utilisation du réfrigérateur.

ADOPTÉE

07-07-25

5.6 - Sorties musicales 2025 - demandes d'autorisations et de prêts

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la Société d Patrimoine de Saint-Magloire à tenir les activités de Sorties musicales face au 132, rue Principale à Saint-Magloire, les 19 et 26 juillet ainsi que les 2, 9 et 16 août 2025, ou le lendemain en cas de pluie;

DE PRÊTER la signalisation routière nécessaire à bloquer une portion de la rue Principale face au #132, 4 tables à pique-nique et 2 BBQ au comité du patrimoine pour la tenue de ces activités, le propane étant toutefois à leur charge, le tout conditionnel à ce qu'au moins 2 bénévoles aident les employés municipaux pour le chargement et déchargement des équipements et s'assurent de les remettre dans le même état de propreté qu'au moment du prêt.

D'ACCEPTER de bloquer la rue Principale à cet endroit de 13h à 16h environ à la condition qu'un passage permettant le libre accès au Manoir des sages soit disponible en tout temps pendant cette fermeture de rue;

D'AUTORISER la vente et la consommation non excessive d'alcool sur l'emprise de la rue Principale où se tiendront les sorties musicales, pendant la durée de celles-ci;

D'ACCEPTER qu'en cas de pluie, les activités mentionnées à la présente résolution soient déplacées à la salle municipale si celle-ci est disponible et ce, avec les mêmes autorisations et sans frais, à la condition que les organisateurs placent eux-mêmes les équipements requis et remettent la salle en bon état après la tenue de l'activité.

ADOPTÉE

08-07-25

5.7 - Sorties musicales 2025 - demande de contribution financière

CONSIDÉRANT que la MRC des Etchemins s'est engagée à soutenir les municipalités dans la réalisation et la promotion des Sorties musicales 2025;

CONSIDÉRANT que pour 2025, la Société du Patrimoine de Saint-Magloire a accepté de prendre en charge l'organisation complète de 5 sorties musicales, qui auront lieu le 19 et 26 juillet ainsi que les 2, 9 et 16 août, libérant ainsi la Municipalité de ces tâches et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE selon le montage financier déposé par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire, il en coûtera environ 1200\$ pour la présentation de ces activités;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la MRC des Etchemins est de verser une aide financière équivalente à 80% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 800\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà versé une contribution financière pour l'ensemble des activités de la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour 2025 mais qu'elle continue d'apporter sa contribution en prêtant divers équipements et du personnel;

CONSIDÉRANT QUE lors des activités musicales, la vente d'alcool et autres produits permet de faire des profits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE REMERCIER la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour sa grande implication bénévole contribuant à la vitalité de la communauté, dont lors de l'organisation des sorties musicales.

DE REFUSER sa demande d'aide financière pour la présentation des 5 sorties musicales.

ADOPTÉE

09-07-25 5.8 - Rapports financiers 2020 - OMH

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER le rapport financier de 2020 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Magloire (numéro 3132) révélant un déficit, pour notre immeuble, au montant de 25 639\$.

DE PAYER la contribution municipale au montant de 2 564\$ pour l'année 2020, représentant 10% du déficit, ou toute somme restant due sur ce montant, sur réception de la demande de paiement.

ADOPTÉE

10-07-25 5.9 - Embauche de Megan Asselin

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ENTÉRINER l'embauche par la Municipalité de Sainte-Sabine de madame Mégan Asselin, à titre de responsable des projets municipaux et du développement récréotouristique, en lien avec l'entente portant sur l'utilisation d'une ressource partagée entre les Municipalités de Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Luc-de-Bellechasse, aux conditions mentionnées à son contrat de travail.

ADOPTÉE

11-07-25 5.10 - Achat d'escabeaux sécuritaires

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RATIFIER l'achat effectué par la directrice générale pour 2 escabeaux de 8' et 10' respectant les normes de la CNESST, au montant de 1 330,72\$, tel qu'exigé lors de la dernière inspection.

ADOPTÉE

12-07-25 5.11 - Annulation de la résolution 08-02-25

ATTENDU QUE la Municipalité avait, aux termes de la résolution 08-02-25, convenu d'avancer à la Société du Patrimoine de Saint-Magloire, une somme d'au maximum 29 000\$ dans l'attente de la réception des sommes leur ayant été octroyées par la MRC des Etchemins, Programme de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE cette avance de fonds n'a finalement pas été faite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ANNULER la résolution 08-02-25 afin d'éviter toute ambiguïté et puisque la Société du patrimoine de Saint-Magloire n'a finalement pas eu besoin des sommes qui auraient pu lui être avancées.

ADOPTÉE

13-07-25 5.12 - Contrat avec PPS pour l'Halloween

Gino Tanguay informe le conseil qu'il s'abstient de voter afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité d'Halloween se tenant dans le Sentier les verts boisés ont contacté la direction de la municipalité pour lui parler d'un projet de station qui serait animée par une troupe professionnelle;

ATTENDU QUE les organisateurs de cette activité ont mentionné vouloir organiser à nouveau une loterie pour un certificat cadeaux voyage afin de financer cette activité;

ATTENDU QU'afin de ne pas nuire aux ventes de billets de diverses autres activités se tenant à Saint-Magloire d'ici Halloween, ils souhaiteraient débuter la vente des billets pour cette loterie en novembre 2025;

ATTENDU QU'ils aimeraient conclure l'entente avec PPS afin que l'équipe d'animation participe à la fête dès Halloween 2025 et que pour ce faire, ils ont besoin des liquidités nécessaires;

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à la majorité simple des conseillers présents,

D'AUTORISER M. Gino Tanguay, conseiller et responsable des loisirs de Saint-Magloire ou la directrice générale Stéphanie Lamontagne, à conclure une entente avec PPS pour la venue d'une troupe d'animation pour le sentier d'Halloween qui aura lieu le 1er novembre 2025, au coût de 7500\$ + taxes, ainsi que pour leur hébergement à Saint-Magloire, le cas échéant.

DE PAYER les frais y afférents à même le fonds réservé pour les loisirs et de remettre en fonds réservé pour les loisirs les sommes qui seront remises suite à la vente des billets par les membres du Comité des loisirs.

ADOPTÉE

14-07-25

5.13 - Marché de Noel

Gino Tanguay se retire de la discussion et prise de décision en raison d'un conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE Mme Anne-Marie Beaudry, organisatrice du marché de Noel ayant lieu à Saint-Magloire lors des dernières éditions, a annoncé publiquement qu'elle n'organisera pas l'édition 2025 dudit Marché;

ATTENDU QUE les organisateurs principaux des sentiers animés pour Halloween, Mélanye Gendreau et Gino Tanguay, ont manifesté leur intérêt à en être organisateurs afin d'amasser des fonds pour leur activité de sentiers;

ATTENDU QU'ils ont fait la demande au Conseil pour obtenir la salle municipale gratuitement la fin de semaine du 6 et 7 décembre 2025 pour la tenue d'un marché de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des autres conseillers votants,

D'AUTORISER Mélanye Gendreau et Gino Tanguay à organiser un Marché de Noel dans la salle municipale de Saint-Magloire les 6 et 7 décembre 2025, laquelle leur serait prêtée sans frais à titre de contribution de la Municipalité, à la condition qu'ils placent eux-mêmes la salle et la replacent après l'activité.

ADOPTÉE

5.14 - Embellissement - sculpture hommage

Le Conseil a demandé des précisions supplémentaires avant qu'une décision soit prise. En conséquence, le sujet est reporté à une séance ultérieure.

15-07-25

5.15 - Embellissement - repas pour les bénévoles

ATTENDU QUE depuis quelques années, des citoyens effectuent gratuitement la livraison des jardinières et balconnières achetées en même temps que celles de la Municipalité aux fins d'embellissement du village;

ATTENDU QUE plusieurs de ces citoyens utilisent leur véhicule ou vtt pour faire ce travail, sans être payé pour ce faire;

ATTENDU QUE la conseillère Anne-Marie Beaudry avait organisé le Marché de Noël 2024 et avait remis les profits de 242\$ afin qu'ils servent à l'embellissement de la Municipalité en 2025 et qu'elle souhaite que cet argent soit utilisé afin de couvrir les frais de boîtes à lunch qui ont été distribuées en remerciement aux bénévoles ayant participé à la livraison des fleurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DÉFRAYER le coût des boîtes à lunch au montant de 149,80\$ à même les profits versés suite au marché de Noel et déposés au compte d'embellissement.

ADOPTÉE

16-07-25

5.16 - Embellissement - arrosage des fleurs municipales

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'offre de M. Daniel Maurice pour l'arrosage et la fertilisation des fleurs municipales comme par les années passées, au coût de 5400\$ payable en 4 versements mensuels, égaux et consécutifs de 1350 \$, le 1er devant être fait en juillet 2025 et les autres les mois suivants jusqu'à complet paiement.

DE DEMANDER à Daniel Maurice d'utiliser l'eau non traitée disponible au chalet des loisirs pour y procéder, plutôt que l'eau traitée et ce, dans un souci de respecter la stratégie d'économie d'eau potable.

ADOPTÉE

17-07-25

5.17 - Cours de bûchage sécuritaire

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER Maxime Ménard, adjoint aux travaux publics, à suivre la formation en abattage manuel conforme à la CNESST au coût actuel de 400\$ et de lui rembourser ses frais de déplacement et de repas selon la convention, sur production des pièces justificatives.

D'ACHETER les équipements de protection requis par la CNESST pour suivre cette formation, lesquels demeureront la propriété de la municipalité.

ADOPTÉE

18-07-25

5.18 - Contrat avec le duo Rock On pour la soirée reconnaissance

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la proposition faite par le duo Rock On pour l'animation de la soirée reconnaissance aux bénévoles et accueil des nouveaux arrivants du 4 octobre 2025, au coût de 1520\$.

D'AUTORISER l'achat des items demandés au devis de courtoisie du groupe, incluant breuvages, nourriture et collations.

D'ACQUITTER ces frais, tel que prévu au budget 2025 à même le fonds réservé "Fête des bénévoles" jusqu'à concurrence de 2000\$ à même les sommes

budgétées à retirer des fonds réservés (poste 03-510-30-000) et la différence, le cas échéant, à même le budget courant.

ADOPTÉE

19-07-25

5.19 - Colloque de zone de l'ADMQ

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale, Stéphanie Lamontagne, à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu à Saint-Victor les 10 et 11 septembre 2025, à payer les frais d'inscription aux formations et des repas au coût de 160\$ plus taxes, l'hébergement au coût de 134\$ + taxes et de lui rembourser ses frais de déplacement.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

20-07-25

6.1 - Demande de prolongation du Rang de Bellechasse

ATTENDU QUE le rang de Bellechasse vis-à-vis du lot 5 068 064 était, jusqu'à récemment, impraticable;

ATTENDU QUE le Groupement Forestier, propriétaire dudit lot 5 068 064, avait demandé, en juin 2023, que la municipalité améliore le rang de Bellechasse sur environ 250 mètres afin de leur permettre de récolter du bois, tout en étant prêt à contribuer aux travaux;

ATTENDU QUE cette demande avait été refusée par le Conseil puisqu'aucune résidence ne bénéficierait des dits travaux et qu'un chemin d'accès est disponible via Saint-Fabien-de-Panet;

ATTENDU QUE le Conseil avait toutefois autorisé le Groupement Forestier, aux termes de la résolution 16-07-23, à circuler sur l'emprise municipale, à leurs frais et à leurs risques et périls, pour les fins de l'exploitation de leur terre située à proximité, ainsi qu'à récolter les arbres qui se trouveraient sur l'emprise municipale et qui nuiraient à leur passage;

ATTENDU QUE les travaux permettant au Groupement Forestier de circuler adéquatement sur le chemin nécessitaient la pose d'un ponceau ainsi que le creusage de fossés, mais que la Municipalité n'y a pas participé financièrement;

ATTENDU QUE le 11 juin 2025, Les Entreprises Forestières Saint-Magloire, propriétaire du lot 5 068 065 voisin de celui appartenant au Groupement Forestier, a déposé une demande afin d'obtenir l'autorisation de finir de prolonger le chemin du rang de Bellechasse jusqu'à leur immeuble et ce, à leurs frais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER Les Entreprises Forestières Saint-Magloire à effectuer les travaux nécessaires à terminer la portion du chemin du rang de Bellechasse jusqu'à leur immeuble, d'y installer tout ponceau qui serait nécessaire au bon drainage dans le respect du Règlement 376-24 régissant les ponceaux et de creuser les fossés permettant d'assurer un drainage adéquat de la voie circulable afin de ne pas causer de bris à la portion de chemin déjà existante, ce dont ils seront responsables.

D'AUTORISER Les Entreprises Forestières Saint-Magloire à récolter les arbres se trouvant sur l'emprise appartenant à la Municipalité et qui seraient nuisibles à leur passage ou à la construction du chemin.

QUE CETTE autorisation soit donnée sans aucune contribution financière de la Municipalité.

QUE les travaux autorisés ci-dessus en faveur de Les Entreprises Forestières

Saint-Magloire soient réalisés à leurs frais et à leurs risques et périls, à l'entièvre exonération de la Municipalité de Saint-Magloire;

ADOPTÉE

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

21-07-25

7.1 - Octroi du contrat pour les relevés topographiques

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de réfection d'une partie du réseau d'aqueduc et d'égouts de la Municipalité, il est nécessaire d'obtenir des relevés topographiques, une étude géotechnique, une étude de caractérisation environnementale des sols, et autres études;

ATTENDU QUE nous avons demandé et obtenu les devis suivants relativement aux relevés topographiques, coordination de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols, coordination de l'étude écologique (caractérisation des milieux naturels) et analyse réglementaire (enveloppe budgétaire):

TETRATECH QI INC.: 25 000 \$	PLURITEC.: 22 250 \$
------------------------------	----------------------

Il est proposé par Samuel Larochelle,
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la proposition faite par PLURITEC. pour notamment la réalisation des relevés topographiques en lien avec la réfection des conduites de la rue Principale et la réhabilitation de divers segments, telle que présentée le 11 juin 2025, pour un montant de 22 250 \$, dont une somme de 15 000\$ sera financée à même le fonds réservé règlement 344-20.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Stéphanie Lamontagne, à signer tout contrat ou entente requise ou nécessaire en vue de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

22-07-25

7.2 - Offre de service pour soutien à la TECQ

ATTENDU QUE la firme Tetra Tech QI Inc. nous offre ses services pour nous accompagner dans la définition des travaux relativement aux demandes à faire à la TECQ, pour 3500 \$ (enveloppe budgétaire).

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels 54146TT de Tetra Tech QI inc., et de lui confier le mandat pour l'accompagnement technique dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028, le tout pour une enveloppe budgétaire de 3500\$ plus taxes.

ADOPTÉE

8 - BÂTIMENTS MUNICIPAUX

23-07-25

8.1 - Salle d'entraînement

ATTENDU QUE le contremaître aux travaux publics a demandé à 2 compagnies de lui fournir un devis pour le remplacement des fenêtres latérales et arrières du bâtiment du gym;

ATTENDU QU'une seule compagnie a répondu à la demande, soit Construction Patrice Roy:

En conséquence, il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la proposition faite par Construction Patrice Roy pour le remplacement des fenêtres latérales et arrières du bâtiment du gym, au montant

de 9 001.35\$ + taxes + supplément pour cadrage brun, le tout étant dans le respect des sommes budgétées à cette fin.

ADOPTÉE

24-07-25

8.2 - ÉcoÉnergie 360

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire a déjà manifesté son intérêt au programme Éco Énergie 360 suivant résolution numéro 17-07-24 adoptée le 2 juillet 2024 et à la lettre d'intérêt transmise à la FQM par la suite ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Magloire comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9 - ÉCOCENTRE

25-07-25

9.1 - Contrat pour travaux à l'écocentre

ATTENDU QUE des travaux de bétonnage des allées de l'écocentre doivent être faits;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues sur invitation:

Les Entreprises G. Pouliot: 334,60\$ du mètre cube, frais de conformité environnementale inclus

Unibéton: 262\$ du mètre cube

Il est proposé par Gino Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER la soumission de Unibéton pour la fourniture et livraison du béton nécessaire à la réalisation des travaux de bétonnage des allées de l'écocentre

menant aux conteneurs, au coût de 262 \$ le mètre cube, pour environ 30 mètres cubes et de lui confier ce mandat.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS

26-07-25

10.1 - Nouveau contrat avec DÉFI-ÉVASION CHEZ SOI INC

Il est proposé par Samuel Larochelle,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RATIFIER le contrat de service intervenu entre DÉFI-ÉVASION CHEZ SOI INC. et la Municipalité de Saint-Magloire pour le retour d'un 2e défi évasion dans les Sentiers des verts boisés à l'été 2025, au montant de 3 435\$ plus taxes.

D'ACQUITTER le coût inhérent à même le fonds réservé en loisirs.

ADOPTÉE

27-07-25

10.2 - Achat de jeux pour les loisirs

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RATIFIER l'achat de 2 jeux géants pour le chalet des loisirs, au coût de 76,88\$ plus taxes, tel que budgété.

ADOPTÉE

28-07-25

10.3 - Achat d'un fauteuil pour les loisirs

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard.
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat d'un fauteuil ou de quelques fauteuils unitaires pour le chalet des loisirs, le tout dans les limites des sommes prévues à cet effet au budget municipal 2025.

ADOPTÉE

10.4 - Achat d'un rameur

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11 - LÉGISLATION

11.1 - Adoption du RÈGLEMENT N° 384-25 abrogeant le RÈGLEMENT N° 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et d'autres dispositions

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 2 juin 2025.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 2 juin 2025.

Il est proposé par: Gino Tanguay, appuyé par: Étienne Ménard,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le RÈGLEMENT N° 384-25 abrogeant le RÈGLEMENT N° 355-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et d'autres dispositions soit adopté.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement et en conséquence, en dispenser la lecture.

ADOPTÉE

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Lettre dénonçant l'épandage d'abat poussière dans le rang St-Hilaire

Le Conseil est informé de la réception d'une lettre questionnant l'entretien des rangs St-Hilaire Sud et Saint-Armand, ainsi que sur l'épandage d'abat poussière dans le rang St-Hilaire Nord sur 5 km, alors que les rangs St-Joseph ou le rang St-Armand qui n'est pas traité au complet, lesquels traversent pourtant dans la municipalité voisine.

12.2 - Remerciement de la part de la Société du Patrimoine de Saint-Magoire re: Fête nationale

La Société du Patrimoine de Saint-Magoire remercie la Municipalité pour sa participation à la Fête nationale, par le prêt d'équipements et de main-d'œuvre ainsi que pour le travail administratif effectué, le tout ayant contribué au succès de l'événement.

30-07-25

12.3 - Demande de commandite Défi Kayak

Samuel Laroche informe le Conseil qu'il se retire des délibérations et de la prise de décision en raison d'un conflit d'intérêts.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à la majorité simple des conseillers présents,

DE DONNER une somme de 50\$ chacune à titre de contribution pour cet exploit sportif qu'est le Défi Kayak Desgagnés, que réaliseront 2 Magloroises du 7 au 10 août 2025 au profit des Jeunes musiciens du monde.

ADOPTÉE

13 - VARIA

13.1 - Centenaires à Saint-Magoire - banc de la bienveillance

Des informations additionnelles sont requises afin de pouvoir prendre une décision sur ce point. Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

13.2 - Motion de remerciement

Le Conseil municipal de Saint-Magoire tient à remercier M. Émile Maurice pour les heures consacrées bénévolement à analyser et annoter le projet de répertoire du patrimoine bâti de la MRC des Etchemins.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

31-07-25

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Stéphanie Lamontagne
Dir. générale et greff.-trés.

